

**VILLE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC**

Arrondissement du Havre - Département de la Seine-Maritime

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 7 avril 2026**

\*\*\*\*\*

Convoqué le : 1<sup>er</sup> avril 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 13

**Délibération n°03/2026**

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à dix-sept heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-de-Colbosc, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Clotilde EUDIER.

Étaient présents :

Mme Clotilde EUDIER, Mme Marie-Anne BREBANT, Mme Annick CARPENTIER, Mme Charlotte LASNON, Mme Martine LECLERC, Mme Béatrice LEVESQUE, Mme Marie-Pascale MORAND, Mme Nadine NICOLAS, Mme Véronique PEIGNEY, Mme Christelle ROUX, Mme Carole STIL, Mme Laëtitia TANGUY et Mme Emilie VARNIERE.

Mme Carole STIL est nommée secrétaire de séance.

-----

**Objet : COMMISSION PERMANENTE – DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Madame la Présidente explique à l'assemblée que la commission permanente a été créée le 1<sup>er</sup> mars 2006 par la délibération n°04/2006 afin que les dossiers de demande d'aide soient étudiés rapidement après leur constitution. Créée au départ pour les demandes d'aide alimentaire, ses compétences ont été étendues par la délibération n°05/2007 du 3 avril 2007 à tous types d'aides.

Pour le nouveau mandat, il convient de fixer le nombre de membres et de désigner les membres titulaires et suppléants qui la composeront.

Madame EUDIER propose de fixer la présidence de cette commission à Mme Christelle ROUX, vice-présidente précédemment élue.

Elle propose également qu'elle soit complétée par deux membres élus titulaires, deux membres élus suppléants ainsi que deux membres nommés titulaires et deux membres nommés suppléants.

Compte tenu de ces éléments d'information, Madame la Présidente propose d'adopter la délibération suivante :

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R.123-19.

**VU** la délibération n°04/2006 du 1<sup>er</sup> mars 2006 portant création d'une commission permanente,

**VU** la délibération n°05/2007 du 3 avril 2007 portant extension des compétences de la commission permanente,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de constituer une commission permanente afin d'étudier les demandes d'aides rapidement après leur constitution

**Après en avoir délibéré,  
Les membres du C.C.A.S.,  
A l'unanimité,**

**FIXENT** à 4 le nombre de membres titulaires de la commission et à 4 le nombre de suppléants en supplément de la personne qui préside cette commission.

**DÉSignent** membres de la commission permanente les personnes suivantes :

Présidence : Madame Christelle ROUX		
	Membres Élus	Membres nommés
Membres titulaires	Mme Carole STIL	Mme Marie-Anne BRÉBANT
	Mme Emilie VARNIÈRE	Mme Nadine NICOLAS
Membres suppléants	Mme Véronique PEIGNEY	Mme Annick CARPENTIER
	Mme Laëtitia TANGUY	Mme Marie-Pascale MORAND

**LA PRÉSIDENTE DU C.C.A.S.**

  
**Clotilde EUDIER**  
(Seine-M<sup>me</sup>)

Centre Communal d'Action Sociale – Ville de Saint-Romain-de-Colbosc  
Place Théodule Benoist 76430 Saint-Romain-de-Colbosc

Téléphone : 02.32.79.24.62 – Fax : 02.35.20.14.51 – annabelle.baillet@stromain76.fr – www.stromain76.fr